

Association Droit et Procédure

Dîner annuel - Polo de Paris à Bagatelle, 22 juin 2010

Le Président de l'Association "Droit et Procédure" Stéphane Lataste, recevait ses invités le 22 juin 2010, pour le traditionnel dîner annuel au Polo de Paris, présidé par son confrère avocat Jean-Luc Chartier. Préalablement aux agapes, s'est déroulée une reprise de haute école d'équitation : Marietta Almasy, écuyère de niveau olympique, a démontré, une fois de plus, qu'elle tenait son rang dans les toutes premières cavalières mondiales avec des piaffers, passages, appuyés et changements de pieds magnifiquement réalisés par Pavao et dignes des plus grandes académies équestres.

Jean-René Tancrede

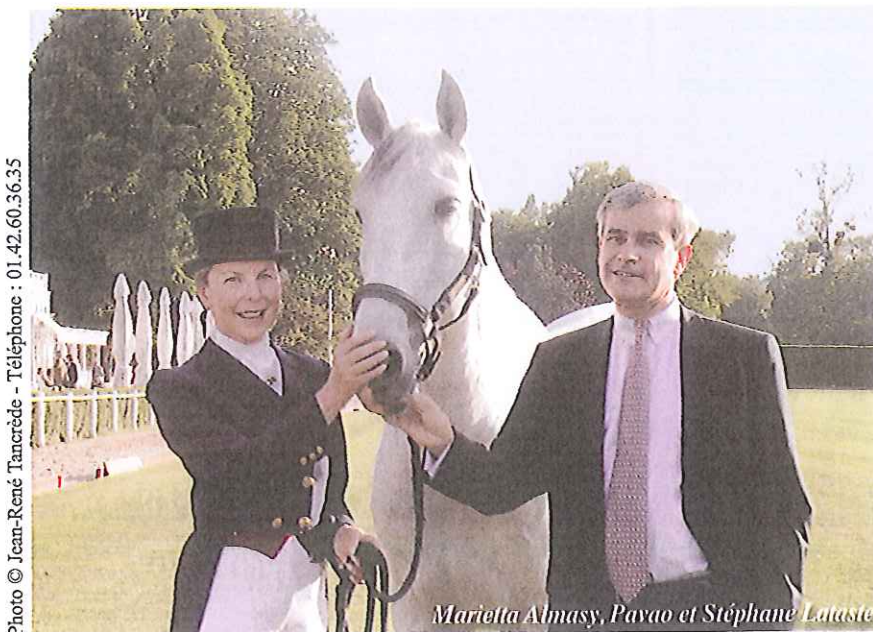


Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Marietta Almasy, Pavao et Stéphane Lataste

La voie du dialogue

par Stéphane Lataste

(...)

Nous sommes donc ici ce soir pour échanger, pour partager, et pour rêver aussi peut-être, un peu.

Car j'ai placé mon mandat sous le signe d'un rêve :

Oh ! pas un rêve inatteignable, pas un rêve médiocre non plus, non, un rêve tout simple, qui pourrait devenir une réalité : celui d'associer plus étroitement à nos travaux des hommes et des femmes comme ceux qui, régulièrement, nous rejoignent dans nos réunions d'information, dans nos colloques, et avec lesquels nous travaillons tous les jours : je veux parler des magistrats avec lesquels nous entretenons, en tant que professionnels, des relations empreintes de cordialité, mais aussi parfois, d'incompréhension.

Oh ! loin de moi l'idée que l'on puisse, dans une sorte d'utopie, tout mélanger : les juges sont des juges, les avocats des avocats, et il n'est pas sain que, par je ne sais quelle proximité, ou familiarité, les uns et les autres se départissent de leur rôle respectif et qu'ils puissent, d'une manière ou d'une autre, porter atteinte à la nécessaire indépendance qui doit présider à nos relations.

Mais enfin, les avocats ne sont-ils pas des auxiliaires de justice ?

C'est-à-dire, non pas seulement des rouages du mécanisme judiciaire, mais des hommes et des femmes sans lesquels la justice ne peut pas être rendue.

Vouloir rendre la justice sans avocat, c'est comme vouloir parler français sans les auxiliaires avoir et être : c'est pratiquement impossible (essayez, vous verrez).

Des réunions de travail auxquelles nous participons, se ressent la même satisfaction en découvrant les progrès que nous faisons, les uns et les autres, à chaque fois que nous dialoguons : l'interactivité des plaidoiries, les rendez-vous judiciaires, la volonté de structurer les écritures, de préparer plus en amont le temps de l'audience pour qu'il soit utile à tous ses acteurs, tendent à rendre la meilleure décision pour les parties.

Où, toutes ces réflexions, tous ces efforts, tous ces progrès, ne sont possibles que par la voie du dialogue.

Et, qui mieux que Droit et procédure, souvent mandaté par l'Ordre pour le représenter, qui d'autre, mieux que Droit et procédure, peut œuvrer à cette coopération ? (...)

J'ai la chance, au sein du conseil d'administration, d'être entouré par des jeunes gens pleins d'avenir, au talent prometteur, et qui ont beaucoup d'énergie et de projets : je les en remercie au passage.

Mais c'est à l'avenir que je pense.

J'ai donc l'intention de mettre en œuvre trois mesures simples :

- La première, c'est de leur consacrer un voyage d'étude de quelques jours (parce que la plupart d'entre eux sont chargés de famille), pas trop loin de Paris (pour ne pas grever leur budget) afin d'apprendre à les connaître.

Grâce au talent et à l'énergie de notre trésorière, le conseil d'administration emmènera les volontaires de moins de 30 ans, cet automne, au Luxembourg, pour visiter les institutions européennes qui s'y trouvent et "partager le sel et pain", comme l'on disait dans la légion romaine.

- La deuxième chose est l'instauration d'un système de "membres référents" en matière de procédure : un peu comme l'a fait l'Ordre en désignant un membre du conseil référent pour chaque avocat du barreau de Paris.

L'idée serait d'orienter chaque nouveau jeune membre de l'association de moins de trois ans de barre vers un de ses aînés pour l'aider à résoudre certaines difficultés techniques procédurales : les membres du conseil d'administration ont été commis d'office ; j'attends la candidature de ceux qui voudraient bien se porter volontaires pour constituer ce corps de référents.

- La troisième et dernière chose est la réforme du prix de "Droit et Procédure" : vous ne le savez peut-être pas mais, chaque année, "Droit et Procédure" remet un prix à l'étudiant de l'Ecole du Barreau qui a eu la meilleure note de procédure civile.

Ce prix revêt deux formes : un chèque et un livre. (...)

Aussi, le conseil d'administration a-t-il décidé que désormais, la remise du prix se ferait en deux temps :

- la proclamation des résultats et la remise du 1^{er} prix se fera à l'Ordre, comme à l'accoutumée. Je dis la proclamation "des" résultats car nous allons créer deux accessits pour honorer deux autres étudiants.

En revanche, la remise des beaux livres des trois lauréats se fera à l'issue de notre dîner annuel, comme ce soir, ce qui nous permettra de vous les présenter et de les accueillir.

Vous apprendrez ainsi à repérer les talents de demain en matière de procédure et ces futurs confrères apprendront à vous connaître, ce qui participera du mouvement qu'il nous faut créer entre notre association et les plus jeunes de ses membres. (...)

2010-293